

RÉGLEMENTATION DES ÉPREUVES NATIONALES

2020



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON





FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60

www.fftri.com  /F.F.TRI  @FFTRI

Mise à jour le 05/12/2019

Sommaire

Introduction	4
Principales évolutions 2020	5
1. Règles communes aux Épreuves Nationales	6
1.1 Inscription au calendrier	6
1.2 Officiels	6
1.3 Arbitrage	6
1.3.1 Conduites des athlètes	6
1.3.2 Pénalités	9
1.3.3 Natation	11
1.3.4 Cyclisme	13
1.3.5 Course à pied	14
1.4 Spécification du matériel	14
1.4.1 Combinaison de Natation	14
1.4.2 Vélo	15
1.5 Réclamation, contestation, demande de dérogation	16
2. Les Championnats de France	17
2.1 Liste des épreuves	17
2.2 Règles communes à toutes les Épreuves Nationales :	19
2.2.1 Généralités	19
2.2.2 Courses soumises à des quotas	20
2.2.3 Signe distinctif « Champion de France »	20
2.3 Championnats de France Individuels Jeunes	21
2.3.1 Remise des dossards	21
2.3.2 Conditions de participation	21
2.3.3 Classement par Équipe	22
2.4 Championnats de France Individuel “Toutes Catégories” et “Groupes d'Âge”	23
2.5 Championnat de France Individuel de Paratriathlon	23
2.6 Championnat de France de Bike & Run	23

2.7 Championnats de France des Raids Adultes	24
2.7.1 Manches qualificatives	24
2.7.2 Le classement	25
2.7.3 Championnat de France	26
2.8 Championnat de France des Raids Jeunes	26
2.9 Championnat de France de SwimRun	27
2.9 Coupe de France des Clubs	28
2.9.1 Coupe de France des Clubs de Triathlon et Duathlon	28
2.9.2 Coupe de France des Clubs Jeunes de Triathlon	28
2.9.3 Challenge National des Clubs de Triathlon Masters	28
2.10 Championnat de France des Jeunes des Ligues Régionales de Triathlon	29
2.12 Championnats de France des Clubs de Triathlon et Duathlon	31
2.12.1 Tableau récapitulatif d'accès et de fonctionnement des D1, D2, D3	31
2.12.2 Championnat Type A - Description des règles de course	32
2.12.3 Championnat Type B (Élimination Directe) - Description des règles de course	36
2.12.4 Liste des pénalités :	39
2.12.5 Règle du Coaching :	42
2.12.6 Règles de montée / descente de division	43

Introduction

Les Épreuves Nationales, décrites dans les pages suivantes, sont régies par la Réglementation Sportive Internationale (ITU), amendée par la Fédération Française de Triathlon.

Pour l'ensemble des Épreuves Nationales, cette réglementation prévaut sur la Réglementation Sportive et sur la Réglementation Sportive Internationale (ITU). L'ensemble des règles WT/ITU utilisées au sein de nos Épreuves Nationales, doivent être traduites dans ce document.

Ces règles ont pour objectifs de :

- Créer un climat de sportivité, d'équité et de fair play,*
- Garantir sécurité et protection,*
- Pénaliser les athlètes qui ne respectent pas les règles.*

Principales évolutions 2020

Les règles WT/ITU sont applicables dans notre réglementation des épreuves nationales. L'ensemble des règles utilisées au sein de nos Épreuves Nationales, doivent être traduites dans cette Réglementation des Épreuves Nationales.

Ajouts :

- Spécificités Raids.
- Création des Championnats de France de SwimRun, et réglementation spécifique de l'épreuve.

Modifications :

- Réclamation : Suppression de la possibilité de remettre en mains propres les réclamation (hors Raids et SwimRun).
- Quotas supplémentaires Aquathlon.
- Tenue de course.
- Passage du Championnat de France des Clubs Féminins de Division 2 de Duathlon de Type B en Type A.
- Modification nombre de quotas d'équipes pour les ½ finales D2/D3.
- Modification date limite de prise de licence avant une Épreuve Nationale.
- Suppression de l'obligation de participation à la Coupe de France des Clubs pour les Clubs des Championnats de type A.
- Modification des modalités d'identification du responsable d'équipe.
- Réduction de la pénalité pour non participation à une étape uniquement pour la D2 de Duathlon Féminins et pour la saison 2020.
- Suppression pour le Championnat de France des Ligues de la règle limitant le nombre d'athlète étranger à 1.
- Suppression pour le Championnat de France des ligues de la règle limitant l'accès au podium à une équipe par Ligue.
- Modification de la pénalité pour non-respect des horaires de l'exposé de course.

1. Règles communes aux Épreuves Nationales

1.1 Inscription au calendrier

Dans les conditions définies par la Commission des Epreuves Nationales (C.E.N.), les candidatures aux labels nationaux peuvent être déposées tout au long de l'année auprès de ladite commission. Cette commission valide les candidatures aux labels nationaux pour intégration au calendrier N+1 à N+2.

En cas d'annulation d'une Épreuve Nationale par l'organisateur, la C.E.N modifiera le calendrier en conséquence (annulation de l'épreuve ou solution alternative).

1.2 Officiels

Les officiels sont :

- Les membres du comité d'organisation ;
- Les membres du service médical ;
- Les arbitres ;
- Les délégués techniques fédéraux ;
- Les évaluateurs des officiels ;
- Le délégué du contrôle Anti-dopage ;
- Les bénévoles désignés et identifiés ;
- Les classificateurs paratriathlon.

L'organisateur, en lien avec la F.F.TRI., autorise l'accès des différentes zones et locaux aux personnes accréditées à cet effet.

1.3 Arbitrage

1.3.1 Conduites des athlètes

1.3.1.1 Conduite générale

Les athlètes doivent :

- Connaître, comprendre et suivre la réglementation ;
- Pratiquer en toute sportivité ;
- Être responsable de leur sécurité et celle des autres athlètes ;
- Suivre les indications des officiels ;
- Suivre les consignes de course ;
- Informer les officiels en cas d'abandon ;
- Respecter les temps limites mis en place par l'organisation.
- Être bien préparé pour l'épreuve et avoir un matériel adapté à la compétition ;
- Ne pas tenter de tirer avantage d'un véhicule ou d'un autre objet ;
- Ne pas utiliser de moyen de communication et audio qui détournerait l'attention
- Respecter les zones de propreté clairement identifiées par l'organisation ou autres installations publiques permettant le respect de l'environnement ;
- Traiter les autres athlètes, officiels, bénévoles et spectateurs avec respect et courtoisie ;
- Se conformer aux règles relatives au dopage ;
- Éviter toutes démonstrations politiques et religieuses ;

1.3.1.2 Admissibilité

Les athlètes faisant l'objet d'une suspension (disciplinaire ou dopage) ne sont pas autorisés à participer à toute épreuve organisée sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon.

L'âge d'un athlète est déterminé par son âge au 31 décembre de l'année de la compétition. Les surclassements sont autorisés dans le respect de la procédure mise en place, disponible sur le site internet de la F.F.Tri..

ÉPREUVES NATIONALES JEUNES								
Catégories	Âge atteint au cours de la saison		Années		DIST. XS	DIST. S	DIST. M	DIST. L à XXL
	Benjamin	12	13	2007	2008	X	-	-
Minime	14	15	2005	2006	X	-	-	-
Cadet	16	17	2003	2004	X	X	-	-
Junior	18	19	2001	2002	X	X	-	-

ÉPREUVES NATIONALES ADULTES									
Groupes d'Âges		Âge atteint au cours de la saison		Années		DIST. XS	DIST. S	DIST. M	DIST. L à XXL
18-19	-	18	19	2001	2002	X	X	X	X
20-24	-	20	24	1996	2000	X	X	X	X
U 23 *	-	18	23	1997	2002	-	X	X	-
25-29	-	25	29	1991	1995	X	X	X	X
30-34	-	30	34	1986	1990	X	X	X	X
35-39	-	35	39	1981	1985	X	X	X	X
40-44	Master	40	44	1976	1980	X	X	X	X
45-49	Master	45	49	1971	1975	X	X	X	X
50-54	Master	50	54	1966	1970	X	X	X	X
55-59	Master	55	59	1961	1965	X	X	X	X
60-64	Master	60	64	1956	1960	X	X	X	X
65-69	Master	65	69	1951	1955	X	X	X	X
70-74	Master	70	74	1946	1950	X	X	X	X
75-79	Master	75	79	1941	1945	X	X	X	X
80-84	Master	80	84	1936	1940	X	X	X	X
85-89	Master	85	89	1931	1935	X	X	X	X
90-94	Master	90	94	1926	1930	X	X	X	X
95-99	Master	95	99	1921	1925	X	X	X	X

* la catégorie U23 ne concerne que les Championnats de France Individuels Distance S de Triathlon et de Duathlon et les Championnats de France des Clubs de Division 1 & 2 de Triathlon et de Duathlon.

1.3.1.3 Tenue

Un athlète doit porter la tenue de son club pendant l'épreuve et lors de la cérémonie protocolaire. La tenue de course et la tenue protocolaire peuvent être différentes.

La tenue de course doit couvrir le torse à l'avant et peut être ouverte à l'arrière. Les athlètes sont autorisés à porter des trifonctions descendant jusqu'aux coudes. Dans le cas de l'utilisation d'une tenue en deux parties, elles doivent rester jointives et le torse ne doit pas être vu pendant l'épreuve.

Il est préférable d'avoir la fermeture de la Trifonction dans le dos. Les bretelles doivent rester sur les épaules pendant toute l'épreuve.

En dehors des courses de Distances L et supérieures, les athlètes doivent porter la même tenue du départ à l'arrivée. Une tenue de pluie peut être utilisée sous réserve d'une validation préalable du Délégué Technique référent et de l'Arbitre Principal.

Pour les Championnats de France de Raid, la tenue de course est libre pour être adaptée aux activités et conditions météorologiques.

1.3.1.4 Numérotation

Le numéro officiel, sous forme de dossard, fourni par l'organisation :

- Peut être porté en natation si la combinaison est autorisée et ne doit pas être porté si elle est interdite ;
- Est obligatoire pour les parties Cyclisme et Course à pied ;
- Doit être visible dans le dos pour la partie Cyclisme et devant pour la partie Course à pied.

NB : La non lisibilité du dossard à l'arrivée n'est plus disqualifiante lors du passage d'un athlète sur cette dernière. Seule une absence totale de dossard est disqualifiante.

Le numéro officiel, sous forme de marquage (tatouages ou autres) :

- Doit être porté par les athlètes dès la mise en place du matériel dans l'aire de transition et contrôlé par les arbitres ;
- Doit être identifié sur le bras gauche et la jambe gauche tel que présenté dans l'exposé de course ;
- Doit être lisible verticalement ;

En cas d'une course de type Open en même temps que l'épreuve Nationale, le Délégué Technique Référent décide du moyen d'identification approprié pour les athlètes de chaque course.

Pour les Championnats de France de Raid, un chasuble de course sera remis aux concurrents, et devra être porté tout au long de l'épreuve, quelque soit la section empruntée.

1.3.1.5 Assistance

Assistance Physique :

L'assistance physique entre concurrents est interdite. Ce geste est passible de disqualification pour les deux athlètes concernés.

Cette règle ne s'applique pas pour une assistance physique entre concurrents d'une même équipe lors d'une épreuve de championnat par équipe.

Assistance Technique :

L'assistance fournie par les bénévoles ou par les officiels est permise lorsqu'elle a été approuvée par le délégué technique référent ou l'arbitre principal, mais elle doit **se limiter au ravitaillement en boisson et en nourriture, ainsi qu'à l'assistance mécanique et médicale.**

Les athlètes peuvent s'entraider pendant une course en s'échangeant divers accessoires, tels que **nourriture et boissons après un poste de ravitaillement**, de même que **pompe, pneu, chambre à air et trousse de réparation de crevaison, dans une zone clairement identifiée**, si cela ne l'empêche pas de continuer sa propre course.

Cas particulier pour les épreuves par équipe :

L'entraide entre coéquipiers est autorisée, même si cela doit empêcher la suite de la course de l'un des athlètes.

1.3.2 Pénalités

Ce chapitre ne s'applique pas pour les Championnats de France de Raids.

1.3.2.1 Cadre général

En cas de manquement à une règle, un athlète peut être averti, pénalisé par un temps, disqualifié, suspendu ou expulsé selon la nature de la faute commise.

Tableau des pénalités :

	Course avec Aspiration-Abri	Course sans Aspiration-Abri (Hors Groupes d'Âge) + Paratriathlon	Course sans Aspiration-Abri (Groupes d'Âges)
Départ	Stop & Go en T1	Penalty box	Stop & Go en T1
Natation	Penalty box	Penalty box	Stop & Go
Transition 1	Penalty box	Penalty box	Stop & Go
Vélo	Penalty box	Zone de pénalité (Carton Bleu)	Zone de pénalité (Carton Bleu)
Transition 2	Penalty box	Penalty box	Stop & Go
Course à pied	Stop & Go (Carton Jaune)	Stop & Go (Carton Jaune)	Stop & Go (Carton Jaune)

Les suspensions et expulsions sont décidées par la Commission Nationale de Discipline.

Les Arbitres Nationaux sont autorisés à déterminer des pénalités qui ne seraient pas dans la liste, ceci en évaluant le gain de l'avantage ou la dangerosité de la situation.

1.3.2.2 Avertissement

Le but d'un avertissement est d'avoir une attitude de prévention avant que la faute ne soit commise. Un Arbitre peut aussi infliger un avertissement pour des infractions mineures.

L'arbitre suit la procédure suivante :

- Coup de sifflet pour capter l'attention ;
- Annonce du Numéro et/ou du Nom de l'athlète ;
- L'athlète s'arrête si nécessaire et est attentif à la demande de l'arbitre ;
- L'athlète poursuit sa course immédiatement après l'avertissement.

1.3.2.3 Penalty Box

Toutes les fautes (hors disqualification) intervenant depuis la procédure de départ jusqu'à la fin de la 2ème transition font l'objet d'une pénalité de temps exécutée dans une zone dédiée appelée « Penalty Box », laquelle est accessible dans les 500 derniers mètres du parcours pédestre.

Les fautes liées au port du dossard ne sont pas concernées par cette règle.

L'athlète sanctionné n'est pas obligatoirement averti verbalement par l'arbitre. A l'entrée de ladite zone, tous les athlètes sanctionnés seront identifiés sur un tableau par l'affichage de leur numéro de dossard.

Procédure de mise en application :

- Affichage du numéro ou autre identifiant de l'athlète ou équipe (Relais) sur un panneau situé avant la zone de pénalité. Il est de la responsabilité de l'athlète de prendre connaissance de cette information et de réaliser la pénalité.
- Le numéro ou autre identifiant de l'athlète ou équipe (Relais) sanctionné sera clairement affiché dès que possible et au plus tard avant le dernier passage de l'athlète devant le tableau.
- L'athlète sanctionné se présentera de sa propre initiative dans la zone de pénalité.
- Le décompte du temps de pénalité commence au moment où l'athlète entre dans la zone de pénalité et se termine lorsque l'arbitre dit « Go », moment auquel l'athlète peut poursuivre l'épreuve.
- L'affichage du numéro ou autre identifiant de l'athlète ou équipe (Relais) est effacé une fois la pénalité exécutée.
- Un athlète sanctionné peut effectuer sa ou ses pénalités à n'importe quel tour de la course à pied.
- Pour les épreuves en relais, la pénalité peut être effectuée par n'importe quel membre de l'équipe qui n'a pas encore terminé son épreuve.
- La durée de la pénalité est fixée à :
 - Distance XS -> 5 sec,
 - Distance XS en relais -> 10 sec,
 - Distance S -> 10 sec,
 - Distance M -> 15 sec,
 - Distance L à XXL -> 30 sec.

1.3.2.4 Carton Bleu

L'athlète est averti par la présentation d'un carton bleu suivant la procédure :

- Coup de sifflet pour capter l'attention
- Annonce du numéro et/ou du nom de l'athlète
- Présentation du carton Bleu et annonce « Penalty, you have to stop at the next penalty box » ou « Pénalité, vous devez vous arrêter à la prochaine Penalty Box ».

L'arbitre s'assure que l'athlète est bien informé de la pénalité.

L'athlète sanctionné doit s'arrêter à la prochaine zone de pénalité et y rester pour une durée spécifique, en fonction de la distance de la course :

- 1 minute pour les Distances XS et S,
- 2 minutes pour la Distance M,
- 5 minutes pour les Distances L à XXL.

Il est de la responsabilité de l'athlète de s'arrêter à la prochaine zone de pénalité. S'il ne s'y arrête pas, l'athlète est disqualifié.

La (ou les) zone(s) de pénalité mises en place pour le non-respect de la règle Aspiration-Abri se situent avant le début du parcours course à pied.

Pour les épreuves de Distance M ou moins, une seconde infraction pour non respect de la règle d'Aspiration Abri mène à une disqualification.

Pour les épreuves Distances L à XXL, la troisième infraction pour non respect de la règle d'Aspiration Abri mène à une disqualification.

1.3.2.5 Autres pénalités

La Disqualification est une pénalité appropriée pour les fautes graves, répétées, entraînant un danger, un comportement antisportif ou une faute commise non-réparable.

Si les conditions le permettent la procédure est la suivante :

- Coup de sifflet pour capter l'attention
- Présentation du carton Rouge
- Annoncer le numéro de l'athlète et/ou du nom de l'athlète puis "Disqualified"
- La procédure peut être différée pour des raisons de sécurité
- L'athlète arrête sa course

1.3.3 Natation

Ce chapitre est non applicable pour les Championnats de France de Raids.

1.3.3.1 Règles générales

Les athlètes peuvent utiliser le fond au départ, à la sortie et lors des sorties à "l'australienne".

Ces derniers doivent suivre le parcours de natation.

Les athlètes peuvent se reposer en point fixe en utilisant le fond ou un objet immobile.

En cas d'urgence, un athlète doit lever un bras et appeler à l'aide. En agissant ainsi l'athlète abandonne.

1.3.3.2 Conditions météorologiques

Prise de température :

La température de course officielle est le différentiel entre la température de l'eau et de l'air, représenté dans le tableau suivant :

		Température de l'air (en °C)										
		15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	
Température de l'eau (en °C)	22	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	Annulée
	21	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	Annulée
	20	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	Annulée
	19	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	Annulée
	18	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	Annulée
	17	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	Annulée	Annulée
	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	Annulée	Annulée	Annulée
	15	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée
	14	14	14	13,5	13	12,5	12	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée
	13	13	13	13	12,5	12	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée

Pour toutes autres conditions (vents, courant, pluie, ...), le délégué technique référent, en relation avec l'arbitre principal et les services de secours, peut adapter la distance de la partie natation. Cette décision doit être clairement communiquée aux athlètes avant le départ de la course.

La prise de température de l'eau se fait 1h15 avant le départ de l'épreuve à 60 cm de profondeur au milieu du parcours natation et à deux autres points de la zone de natation. La température la plus faible est considérée comme la température officielle.

Modifications des distances de courses :

La distance de natation peut être raccourcie ou annulée en fonction du tableau suivant :

Distances d'origine	Température de l'eau						
	≥ 32 °C	31,9 °C - 31 °C	30,9 °C - 15 °C	14,9 °C - 14 °C	13,9 °C - 13 °C	12,9 °C - 12,1 °C	≤ 12 °C
400 m	Annulée	400 m	400 m	400 m	400 m	400 m	Annulée
750 m	Annulée	750 m	750 m	750 m	750 m	750 m	Annulée
1500 m	Annulée	750 m	1500 m	1500 m	1500 m	750 m	Annulée
3000 m	Annulée	750 m	3000 m	3000 m	1500 m	750 m	Annulée
4000 m	Annulée	750 m	4000 m	3000 m	1500 m	750 m	Annulée

1.3.4 Cyclisme

1.3.4.1 Règle de l'Aspiration Abri (AA)

Les courses sans Aspiration Abri (sans drafting) :

Certaines épreuves se déroulent sur des routes ouvertes à la circulation, dans ces conditions et pour des raisons de sécurité le drafting n'est pas autorisé.

Dès lors, les concurrents ne sont pas autorisés à se situer dans la zone d'Aspiration Abri (définie ci-après), afin de s'abriter et profiter de l'aspiration d'un concurrent ou d'un véhicule.

Dans ces conditions de course, si un concurrent est amené à dépasser un autre concurrent, il dispose de 25 sec afin d'effectuer son dépassement. Il doit également respecter une distance latérale au minimum égale à la largeur du véhicule dépassé (vélo, voiture, moto...)

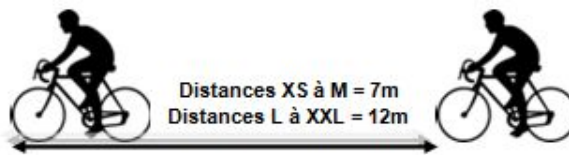
Les courses avec Aspiration Abri (drafting) :

Lors d'Aspiration Abri (drafting), il est interdit pour les concurrents doublés par ceux ayant un tour d'avance de prendre abri derrière ceux-ci.

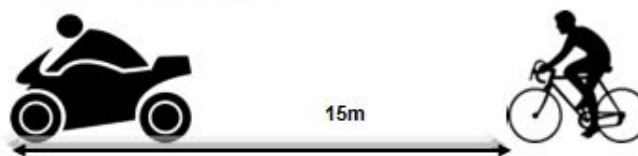
1.3.4.2 Zone d'Aspiration Abri (AA)

La zone d' « Aspiration abri » est définie par les schémas ci-dessous :

- Distances entre vélos :



- Distances entre moto et vélo :



- Distances entre équipes :



- Distances entre véhicule et vélo :



1.3.5 Course à pied

1.3.5.1 Généralités

- L'athlète peut courir ou marcher.
- Le port du casque cycliste est interdit sur toute la partie pédestre (hors bike & run et raid).
- L'athlète ne peut pas utiliser d'éléments extérieurs (barrières, arbres, poteaux, etc..) pour s'aider dans les virages.
- L'athlète ne peut pas être accompagné par une personne extérieure à la course (accompagnant, coach, etc...).
- L'utilisation de tout matériel audio est interdit.

1.3.5.2 Arrivée

- Un concurrent est jugé arrivé au moment où une partie de torse passe à la verticale la ligne d'arrivée.
- Le pointage manuel du corps arbitral prévaut sur le pointage électronique en cas d'arrivée au sprint.
- Un concurrent doit rester vigilant sur le fait de conserver sa numérotation officielle visible afin de permettre son classement. En cas de doute, le concurrent doit revenir auprès de l'arbitrage afin de confirmer sa numérotation.
- Pour le Championnat de France de Raids, tous les athlètes doivent valider leurs doigts GEC, dans le boîtier d'arrivée afin d'arrêter le temps de course et valider l'arrivée.

1.4 Spécification du matériel

1.4.1 Combinaison de Natation

L'utilisation d'une combinaison néoprène est autorisée, sous réserve des conditions citées-ci-dessous (cette règle ne s'applique pas sur les Championnats de France des Raids) :

Jeunes et Championnat de France des Clubs (D1/D2/D3) :

Distance	Interdite	Obligatoire
Distance XS à S	> 19.9 °C	< 16 °C

Toutes Catégories & Groupes d'Âges :

Distance	Interdite	Obligatoire
Distance XS à M	> 21.9 °C	< 16 °C
Distance L à XXL	> 24,5 °C	< 16 °C

Lorsque le port de la combinaison néoprène est interdit :

- le port d'une surtenue sans néoprène est autorisé du moment qu'elle ne recouvre pas les avant-bras et les jambes en dessous du genou.
- Les parties au-delà des coudes et des genoux ne peuvent pas être couvertes.

Les trifonctions ("trisuits") et les maillots de bain doivent être composés à 100% de matière textile et ne doivent pas comporter de matériaux caoutchoutés, tels que polyuréthane, néoprène ou autre.

1.4.2 Vélo

1.4.2.1 Les courses sans Aspiration Abri (sans drafting) et Contre-la-montre par équipe :

- La roue arrière peut être recouverte (disque). Cette spécification peut être modifiée par l'Arbitre Principal pour des raisons de sécurité (vent violent).
- Les freins à disque sont autorisés ;
- Les roues devront avoir le même diamètre à l'avant et à l'arrière.

1.4.2.2 Les courses avec Aspiration Abri (drafting) :

- Les cintres classiques sont obligatoires ;
- Les roues doivent compter au moins 16 rayons ;
- Les roues seront de diamètres identiques ;
- Les freins à disque sont autorisés ;
- Tous les composants doivent être identifiables et disponibles commercialement ;
- Les prolongateurs vélo, type contre-la-montre ou ajouts aux guidons doivent être pontés à l'avant avec un dispositif rigide du commerce (sans ajouts ou adaptation personnelle). Ces derniers ne doivent pas s'étendre au-delà de 15 cm de l'axe de la roue avant, et ne dépassent pas la ligne créée par les points avant des leviers de freins.
- Les roues lenticulaires ou paraculaires sont interdites ;
- Les carénages destinés à améliorer la pénétration dans l'air sont interdits ;
- Les contenants liquides fixés sur les guidons ou sur-guidons sont interdits.

1.4.2.3 Spécificité - Championnat de France de Bike & Run et Cross-Tri :

- Le diamètre maximal de la roue est de 29 pouces ;

1.5 Réclamation, contestation, demande de dérogation

	Compétitions	Comment déposer la demande	Quand	Recours 1	Recours 2
Réclamation	1a - les Épreuves Nationales (hors Raids et Swimrun)	Soit par saisine électronique http://tinyurl.com/saisine Soit par lettre recommandée avec A/R au Président la Commission Nationale Sportive	Demande: 2 jours ouverts après l'épreuve au plus tard	Bureau Exécutif Fédéral Max 10 jours après notification 1- par saisine électronique http://tinyurl.com/saisine 2- par lettre recommandée avec A/R au Président de la Fédération Française de Triathlon	Commission de conciliation du CNOSF
	1b - les Épreuves Nationales de Raids et de Swimrun	Soit en mains propres au DT raid le jour de l'épreuve Soit par saisine électronique http://tinyurl.com/saisine Soit par lettre recommandée avec A/R au Président la Commission Nationale Sportive			
	2- les épreuves délivrant un titre de Champion Régional, Départemental 3- les épreuves sélectives pour accéder aux Épreuves Nationales	Soit par saisine électronique http://tinyurl.com/saisine Soit par lettre recommandée avec A/R au Président la Commission Nationale Sportive			
Contestation de pénalités infligées par la CEN	Epreuves Nationales	Soit par lettre recommandée avec A/R au Président de la Commission Nationale Sportive Soit par saisine électronique http://tinyurl.com/saisine	Demande: 5 jours ouverts après notification de la décision		
Dérogation à la REN	Toutes les épreuves agréées par la Fédération Française de Triathlon	Soit par lettre recommandée avec A/R au Président de la Fédération Française de Triathlon Soit par saisine électronique http://tinyurl.com/saisine	15 jours au plus tard avant l'épreuve		

Réclamation :

Une réclamation peut porter uniquement sur les conditions d'accès et de participation à l'épreuve. **Une réclamation ne peut porter sur l'arbitrage** réalisé lors du déroulement de la course.

Contestation :

Une contestation ne peut porter que sur les pénalités infligées par la Commission des Epreuves Nationales.

Elle doit obligatoirement être étayée de preuves et/ou de témoignages. En cas de contestation d'une pénalité financière, le chèque correspondant devra obligatoirement être joint, ou transmis par courrier en cas de contestation via le formulaire de saisine électronique <http://tinyurl.com/saisine>. Le chèque ne pourra être encaissé ou retourné qu'à la fin de la procédure.

Gestion des appels :

A l'occasion d'une même affaire, nul ne peut siéger dans l'organe d'Appel s'il a siégé dans l'organe de première instance.

2. Les Championnats de France

2.1 Liste des épreuves

Championnat de France de Triathlon						
Nom	Titres		Distance	Format de course		Sélection
Toutes Catégories & U23	Scratch et U23	H/F	S	Individuel	AA	Aucune
Groupe d'âges	Par Groupes d'Âges	H/F	S	Individuel	AA	Aucune
Toutes Catégories	Scratch	H/F	L ou XL	Individuel		Aucune
Groupe d'âges	Par Groupes d'Âges	H/F	L ou XL	Individuel		Aucune
Des Clubs	Clubs	H/F	L ou XL	Individuel (2)		Aucune
Jeunes	Minimes	H/F	XS	Individuel	AA	1/2 Finale
Jeunes	Cad et Ju	H/F	S	Individuel	AA	1/2 Finale
Equipes Jeunes	Min, Cad, Jun	H/F	XS/S	3 premiers / équ.	AA	Aucune
Ligue	Benj, Min, Cad, Jun	F-H-F-H	XS ou assimilée	Relais à 4	AA	Aucune
Relais Mixte	Jeunes et Adultes	F-H-F-H	XS ou assimilée	Relais à 4	AA	Aucune
Paratriathlon	Par Handicap	H/F	S	Individuel		Aucune
Neiges	Par Groupes d'Âges	H/F	M	Individuel		Aucune
Neiges	Clubs	M	M	Individuel (2)		Aucune
Division 1	Clubs	H/F	S	équipe	AA	Championnat
Division 2	Clubs	H/F	S	équipe	AA	Championnat
Division 3	Clubs	H/F	S	équipe	AA	1/2 Finale

Coupe de France Triathlon						
Jeunes (Benj - Min - Cad - Jun)	-	F-H-F-H	Jeune 12-19	Relais à 4	AA	Aucune
des Clubs (1)	-	H+F	S	Equipe 3 à 5	CLM	Quotas
Challenge National des Clubs Master	-	H/F/M	S	Equipe 3 à 5	CLM	Aucune

Championnat de France de Duathlon						
Nom	Titres		Distance	Format de course		Sélection
Toutes Catégories & U23	Scratch et U23	H/F	S	Individuel	AA	Aucune
Groupe d'âges	Par Groupes d'Âges	H/F	S	Individuel	AA	Aucune
Toutes Catégories	Scratch	H/F	L ou XL	Individuel		Aucune
Groupe d'âges	Par Groupes d'Âges	H/F	L ou XL	Individuel		Aucune
Des Clubs	Clubs	H/F	L ou XL	Individuel (2)		Aucune
Jeunes	Minime	H/F	XS	Individuel	AA	Quotas
Jeunes	Cad et Ju	H/F	S	Individuel	AA	Quotas
Equipes Jeunes	Min, Cad, Jun	H/F	XS/S	3 premiers / équ.	AA	Quotas
Neiges	Par Groupes d'Âges	H/F	M	Individuel		Aucune
Neiges	Clubs	H	M	Individuel (2)		Aucune
Division 1	Clubs	H/F	S/M	équipe	AA	Championnat
Division 2	Clubs	H/F	S	équipe	AA	Championnat
Division 3	Clubs	H/F	S	équipe	AA	1/2 Finale

Coupe de France Duathlon						
des Clubs (1)	Clubs	H+F	S	Equipe 3 à 5	CLM	Quotas

Championnat de France de Bike and Run						
Toutes Catégories	Scratch	H/F/M	S	Individuel	AA	Aucune
Groupes d'Âges	Par Groupes d'Âges	H/F/M	S	Individuel	AA	Aucune

Championnat de France de Cross Triathlon						
Toutes Catégories	Scratch	H/F	M	Individuel	AA	Aucune
Groupe d'âges	Par Groupes d'Âges	H/F	M	Individuel	AA	Aucune

Championnat de France d'Aquathlon						
Toutes Catégories	Scratch	H/F	S	Individuel		Aucune
Groupe d'âges	Par Groupes d'Âges	H/F	S	Individuel		Aucune
Jeunes	Benj et Min	H/F	XS	Individuel		Quotas
Jeunes	Cad et Ju	H/F	S	Individuel		Quotas
Clubs Jeunes	Benj, Min, Cad, Ju	H/F	XS/S	3 premiers / équ.		Aucune

Championnat de France de Raid						
Jeunes	Minine	H/F/M	XS	Équipes de 2, 3 ou 4		Aucune
Jeunes	Cadet	H/F/M	S	Équipes de 2, 3 ou 4		Aucune
Jeunes	Junior	H/F/M	S	Équipes de 2, 3 ou 4		Aucune
Seniors	juniors, seniors, vétérans	H/F/M	-	Équipes de 2, 3 ou 4		Challenge
Masters	V2 mini	H/F/M	-	Équipes de 2, 3 ou 4		Challenge

Championnat de France de Swimrun						
Toutes Catégories	Scratch	H/F/M	M	Équipes de 2		Aucune
Toutes Catégories	Scratch	H/F/M	L	Équipes de 2		Aucune

- (1) Les 5 premiers (H et F) de l'année précédente sont qualifiés d'office.
(2) Trois meilleurs par club.

2.2 Règles communes à toutes les Épreuves Nationales :

2.2.1 Généralités

- Les labels des épreuves (Championnat, Grand Prix, Coupe et Challenge) sont attribués par la Fédération Française de Triathlon.
- La Commission des Epreuves Nationales décide des distances des Épreuves Nationales.
- Les modalités de déroulement de course sont précisées dans un cahier des charges initié par la Commission des Epreuves Nationales.
- L'inscription à l'épreuve se fait directement sur Espace Tri 2.0 au minimum 6 jours avant la compétition, sous réserve de places disponibles.
- L'ensemble des participants d'un même club porteront la même tenue de leur club durant la course et sur le podium.
- Les Champions de France sont tenus de revêtir le maillot de Champion de France sur le podium protocolaire, lorsque ce dernier lui est distribué.
- Dans le cas où des licenciés de la Fédération Française de Triathlon de nationalité étrangère participent au championnat de France individuel, deux podiums distincts et deux classements distincts seront mis en place (scratch toutes nationalités / championnat de France intégrant uniquement les licenciés de nationalité française).
- Pourront participer et prétendre à un classement ou titre d'une Épreuve Nationale uniquement les athlètes pour lesquels la *licence compétition Fédération Française de Triathlon* aura été validée informatiquement dans l'application fédérale par la ligue régionale :
 - **Pour la D1, D2, D3 (Hommes & Femmes / Triathlon & Duathlon) :**
 - en cas de mutation : au plus tard le 31 janvier de la saison en cours,
 - en l'absence de mutation : doit être licencié au moment de l'inscription de l'équipe.
 - **Pour toutes les autres Épreuves Nationales :**
 - doit être licencié au moment de l'inscription.
- Seul le club affilié à la Fédération Française de Triathlon, exempt de toute créance auprès des instances fédérales et s'étant acquitté du droit d'accès peut présenter une équipe masculine et/ou féminine, pour les Championnats de France des Clubs et la Coupe de France.
- Lors d'épreuves décernant plusieurs titres de catégories différentes, un même concurrent cadet ou U23 peut être classé en catégorie Toutes Catégories et U23. Il a accès au(x) titre(s) correspondant et à la grille de prix associée.
- Les titres de « Champion de France » individuel et Bike & Run peuvent être délivrés uniquement aux athlètes de nationalité française licenciés « compétition » de la Fédération Française ou de la Fédération Tahitienne de Triathlon.
- Pour les compétitions délivrant une grille de prix, les athlètes licenciés « compétition » de la Fédération Française de Triathlon et de nationalité étrangère sont éligibles à celle-ci.
- Les couleurs portées lors des championnats de France seront toujours celles du club affilié au sein de la Fédération Française de Triathlon dans lequel l'athlète est licencié à la date de l'épreuve considérée.

2.2.2 Courses soumises à des quotas

- Pour chaque ligue régionale, les divers quotas de qualifiés individuels et clubs sont calculés annuellement proportionnellement au nombre de licenciés validés dans Espace Tri 2.0 au 31 janvier de l'année en cours. Chaque ligue définit son mode de sélection, et le nombre d'athlètes qu'elle sélectionne, dans la limite des quotas.
- L'interlocuteur des ligues est la Commission des Epreuves Nationales. Elle transmet aux ligues régionales, pour fin février au plus tard, les quotas pour chacune des catégories d'âge et de sexe.
- Le « qualifié d'office » est soumis au paiement du droit d'inscription et cette qualification n'attribue aucun droit particulier à l'intéressé(e).

2.2.3 Signe distinctif « Champion de France »

Le signe distinctif doit être porté jusqu'à l'arrivée de la course du Championnat de France N+1 de la discipline et de la distance concernée, et la discipline concernée.

Le signe distinctif du « Champion de France » doit répondre aux critères suivant :

- liseré tricolore (bleu, blanc et rouge) positionné sur la tenue au niveau de la cuisse et qui entourera la cuisse toute entière.
- largeur : de 3 à 5 cm (taille proportionnelle pour chacune des couleurs),

Une tenue de cérémonie, peut être prévue par les clubs pour se présenter lors des protocoles, intégrant un liseré au col ou aux manches (celle-ci doit être uniforme tant pour le haut que pour le bas de la tenue).

Pour les championnats individuels :

Seuls pourront revêtir une tenue avec le signe distinctif du « Champion de France », à l'occasion de l'ensemble des courses correspondantes à la discipline et au format de course où ils se sont vus titrés :

- le Champion de France toutes catégories ;
- le Champion de France « Jeune » en titre par catégorie d'âge.

Pour les championnats par équipe :

Seuls pourront revêtir une tenue avec le signe distinctif du « Champion de France », l'ensemble des membres composant l'équipe de D1 titrée (hors les athlètes supplémentaires) de Triathlon et de Duathlon.

2.3 Championnats de France Individuels Jeunes

2.3.1 Remise des dossards

Pour les championnats de France Individuels Jeunes (triathlon, duathlon, aquathlon) les dossards de plusieurs concurrents d'une même ligue peuvent être retirés par un membre de la même ligue sur présentation de sa licence fédérale et de la licence fédérale de chaque concurrent concerné, sous réserve préalable de la présentation d'une procuration des clubs concernés (électronique ou papier).

2.3.2 Conditions de participation

- **Le Championnat de France individuel de Duathlon & Aquathlon :**

➤ Après sélection par leur ligue régionale, les athlètes s'inscrivent directement via Espace Tri 2.0 avec paiement des droits d'inscription correspondants.

Quotas pour les Championnats de France Individuels Jeunes de Duathlon et Aquathlon	
Qualification d'office	Les athlètes inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de Haut Niveau ou sur la liste Espoirs au 1er janvier de l'année considérée.
Quotas attribués aux Ligues Régionales	Les quotas sont fixés par un pourcentage du nombre de licenciés par catégorie. Les athlètes terminant aux trois premières places du championnat de France de l'année N-1, octroieront chacun un quota "performance" à leur ligue d'appartenance N-1 dans la catégorie du championnat considéré de l'année N.
Quota supplémentaire	La Commission des Epreuves Nationales peut accorder un quota supplémentaire, à la demande expresse d'une ligue, sur la base d'un niveau sportif minimum exigé et fixé à : <ul style="list-style-type: none"> • Aquathlon : 150 points (barèmes Class Tri), à concurrence de 5 par catégorie. • Duathlon : 150 points (barèmes Class Tri) ou 85 points en Course à pied (barème Class Tri), à concurrence de 5 par catégorie. <p>La demande doit être formulée par écrit avant la date indiquée sur le formulaire réservé à cet effet. La réponse sera donnée sous 2 jours à compter de cette date.</p>

- **Le Championnat de France Individuel de Triathlon :**

➤ Après sélection de la Fédération Française de Triathlon, les athlètes s'inscrivent directement via Espace Tri 2.0 avec paiement des droits d'inscription correspondants.

- Les athlètes devront préalablement participer à la 1/2 finale (accès libre) à laquelle leur ligue régionale est rattachée :

1/2 Finale Nord	1/2 Finale Nord-Est	1/2 Finale Sud-Est
Hauts de France Ile-de-France	Grand-Est Bourgogne-Franche-Comté	Auvergne-Rhône-Alpes Provence-Alpes-Côte d'Azur Corse
1/2 Finale Sud-Ouest	1/2 Finale Centre-Ouest	
Occitanie Nouvelle Aquitaine	Bretagne Centre-Val de Loire Normandie Pays de la Loire	

- Cas particulier des DOM-TOM : chaque Ligue Régionale détermine ses modalités de sélection dans le respect des quotas attribués.

Quotas pour le Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon	
Qualification d'office	Les athlètes inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de Haut Niveau ou sur la liste Espoirs au 1er janvier de l'année considérée.
Quotas attribués à chaque 1/2 finale	Les quotas de chaque 1/2 finale sont fixés par un pourcentage national du nombre de licenciés par catégorie d'âge. Les athlètes terminant aux trois premières places du championnat de France de l'année N-1, octroieront chacun un quota "performance" à leur inter-ligue d'appartenance dans la catégorie du championnat considéré de l'année N.
Quota supplémentaire	La Commission des Epreuves Nationales peut accorder un quota supplémentaire, à la demande expresse d'une ligue, sur la base d'un niveau sportif minimum exigé et fixé à 150 points (barèmes Class Tri) et à concurrence de 5 par catégorie. La demande doit être formulée par écrit avant la date indiquée sur le formulaire réservé à cet effet. La réponse sera donnée sous 2 jours à compter de cette date.

2.3.3 Classement par Équipe

Lors des Championnats de France Individuel Jeunes, un classement par équipe est établi par catégorie et par sexe, délivrant ainsi les titres de « Champion de France par Équipe » par catégorie.

Le classement est établi conformément aux dispositions prévues pour les classements par équipe sur une course individuelle, sans distinction de nationalité.

Le classement de la course est établi dans l'ordre croissant de l'équipe de club (trois équipiers) ayant le plus faible capital de points, qui est classée première, à l'équipe de club ayant le plus fort capital de points, qui est classée dernière.

2.4 Championnats de France Individuel “Toutes Catégories” et “Groupes d'Âge”

Les athlètes inscrits sur l'une des listes ministérielles ont accès au titre de « Champions de France Individuel Toutes Catégories », mais n'ont pas accès aux titres par catégories d'âges.

Compétition :

- Tous les concurrents de même sexe et de catégorie d'âge prendront le départ de la même vague.
- Dans le cas où le championnat serait couplé à une épreuve ouverte aux non licenciés, ceux-ci prendront le départ d'une course spécifique (départ décalé).
- Toutes les personnes titulaires d'une licence Fédération Française de Triathlon Compétition, validée selon les modalités précisées dans le paragraphe 2.2.1 *Généralité*, pourront participer au championnat dans la limite des places disponibles définies par l'organisateur.
- En plus du classement “Toutes Catégories” délivrant les titres de Champion.ne de France Individuel homme et femme, est défini un classement par groupe d'âge et par sexe, délivrant les titres de Champion.ne.s de France Individuel concernés. Un même athlète peut se voir attribuer le titre “Toutes Catégories” et le titre de sa catégorie d'Âge.
- Dans le cadre des championnats de France Individuel de Triathlon et Duathlon, le classement « **Toutes Catégories** » homme et femme donne accès à la grille de prix afférente au championnat considéré.

2.5 Championnat de France Individuel de Paratriathlon

Conditions de participation :

- Il est ouvert à toutes les catégories de handicap.
- La classification et les règles de courses « I.T.U » sont appliquées.
- Un licencié d'une Fédération affiliée à l'I.T.U. peut participer. Ce dernier ne pourra pas prétendre à un titre de Champion.ne de France.
- Seuls les athlètes classifiables selon les règles I.T.U. et possédant une licence Fédération Française de Triathlon rentreront dans le classement de course par catégorie.

2.6 Championnat de France de Bike & Run

Conditions de participation :

Les équipes seront constituées de deux personnes issues du même club.

Compétition :

- Le Championnat de France se dispute sur une distance d'environ 15 km.
- La distance sera ajustée en fonction de la difficulté du parcours afin que le temps de course du vainqueur soit d'environ une heure.
- Dans le cadre de course en boucles, les concurrents doublés ne sont pas éliminés.

- Lors d'épreuves décernant plusieurs titres de catégories différentes (Master ou toutes catégories) une même équipe vétérane peut être classée en catégorie Master et toutes catégories. Elle a, à ce titre, accès à l'éventuelle grille de prix.

2.7 Championnats de France des Raids Adultes

Ce règlement présente les modalités et le fonctionnement des qualifications pour le Championnat de France des Raids.

Les labels des épreuves sont attribués par la Fédération Française de Triathlon, sur proposition de la Mission Raids :

- Challenge (Manches Qualificatives pour le Championnat de France)
- Championnats de France

Les modalités de déroulement de course sont précisées dans un cahier des charges initié par la Commission des Épreuves Nationales et la Mission Raids.

L'inscription à l'épreuve se fait directement sur Espace Tri 2.0 au minimum 6 jours avant la compétition, sous réserve de places disponibles.

Les athlètes concourant pour le challenge doivent être licenciés « compétition » à la F.F.TRI. au moins doit être licencié au moment de l'inscription à la manche qualificative considérée.

L'ensemble des participants d'une même équipe porteront la même tenue durant la course et sur le podium.

2.7.1 Manches qualificatives

Le challenge est composé d'environ 10 étapes inscrites au calendrier national de la F.F.TRI. et réparties sur l'ensemble du territoire, tout au long de la saison sportive. Différents formats de course sont proposés (1 jour, 2 jours, + 2 jours).

Le nombre d'équipiers peut être différent d'une étape à l'autre, il peut être de 2,3 ou 4 équipiers en fonction de la manche du challenge.

Pour marquer des points, tous les coéquipiers de l'équipe doivent être licenciés compétition. Les points pris en compte seront ceux de la catégorie de genre choisie pour le Championnat de France. Cela signifie que les points marqués en mixte, ne comptent que pour la catégorie mixte, idem en femme et en homme.

- **Qualification équipe DROM-TOM :**

Il est possible de qualifier des équipes directement sans passer par les manches qualificatives, sous certaines conditions :

- Une équipe par territoire et par catégorie.
- DROM-TOM qui disposent d'un challenge: 1er équipe locale vainqueur du challenge (dans chaque catégorie).

- DROM-TOM qui ne disposent pas de challenge: 1er équipe locale vainqueur de l'épreuve choisie (dans chaque catégorie). Le choix de l'épreuve devra avoir l'approbation du jury de la mission raid qui délibère sur les épreuves qualificatives en métropole.
- tous les membres de l'équipe doivent être licenciés dans le DROM-TOM ou se déroule la qualification
- l'épreuve devra avoir lieu N-1 de la date du championnat de France

Les licenciés hors territoire qui participent à l'épreuve qualificative de ces DROM-TOM peuvent marquer des points au même titre qu'une des manches qualificatives.

Chaque organisateur définit les conditions de courses de son épreuve dans le strict respect des Règles techniques et de Sécurité (RTS).

Les équipes :

Un team est un regroupement d'athlètes d'un même club, de clubs différents ou de licenciés individuels. Chaque team est libre de composer son équipe comme il le souhaite, avec l'accord des athlètes. La Fédération n'intervient pas dans la composition d'équipes, ni en arbitrage de coureurs ayant couru pour d'autres équipes sur les manches. Les coureurs sont souverains pour valider leur participation à un team.

La fédération se réserve le droit de refuser des noms d'équipes inappropriés. Par défaut, l'équipe portera alors les noms de famille des équipiers.

2.7.2 Le classement

● Cadre général :

Le classement est individuel, chaque athlètes peut concourir avec l'équipe/team de son choix tout au long de la saison. En fonction du résultat de l'équipe/team sur une manche qualificative, chaque membre de l'équipe engagée se voit attribuer des points comptant pour le classement général individuel.

Suite à la dernière manche (date précisée ultérieurement), les équipes devront être constituées pour le Championnat de France, les points de chaque athlètes seront cumulés afin de définir une Ranking List pour la sélection au Championnat de France

Les points pris en compte seront ceux de la catégorie de genre choisie pour le Championnat de France. Cela signifie que les points marqués en mixte, ne comptent que pour la catégorie mixte, idem en femme et en homme.

● Catégories de classement (par catégorie sénior et master) :

- Féminin (équipes 100% féminines)
- Mixte (au moins 1 femme et 1 homme à chacune des épreuves)
- Masculin (équipes 100% masculines)

Tous les coéquipiers de l'équipe master devront tous avoir 45 ans minimum (V2).

● Classement par catégorie :

Chaque manche attribue un nombre de points par catégorie :

1er = 40 points (chaque équipier marque 40 points)

2ème = 35 points

3ème = 30 points

4ème = 27 points

5ème = 26 points

...30 ème et plus = 1 point

2.7.3 Championnat de France

L'organisateur définit le nombre d'équipes inscrites en fonction des capacités d'accueil. Les équipes qualifiées pour la finale sont alors sélectionnées dans l'ordre de leur classement final du challenge.

En fonction du nombre de places, les catégories (hommes, mixtes, femmes) en séniors et en Masters, seront représentées au prorata du nombre d'équipes classées à l'issue du challenge.

Par exemple : si 100 équipes sont admises à la finale et qu'on a 200 équipes hommes classées, 50 équipes mixtes classées et 15 équipes femmes classées ; on aurait la représentativité suivante à la finale : 75 équipes hommes, 19 équipes mixtes, 6 équipes femmes.

Pour être classé dans une catégorie, il y a obligation de se qualifier dans cette catégorie.

Dans le cas d'épreuve avec assistant – remplaçant, l'organisateur détermine un nombre de sections obligatoires pour la ou les femmes des équipes mixtes.

Les équipes concourant pour le championnat de France sont composées d'athlètes licenciés F.F.TRI. compétition. (Licence validée) au moment de leur inscription. Un seul licencié F.F.TRI. de nationalité étrangère peut être admis dans l'équipe.

Récompenses :

Le team qui a eu une équipe vainqueur l'année N (dans chaque catégorie) qualifie automatiquement dans la même catégorie une équipe pour le Championnat de France l'année suivante sans contrainte liée au nom des équipiers.

A défaut, si le team n'existe plus, l'équipe vainqueur l'année N sera qualifiée automatiquement dans la même catégorie une équipe pour le Championnat de France l'année suivante. Elle devra obligatoirement être composée de plus de 50% des coureurs ayant couru la finale N.

2.8 Championnat de France des Raids Jeunes

Format de course :

Le format de course est libre, il doit respecter le temp d'effort défini par les RTS.

Accès à la compétition :

L'organisateur définit lors du dépôt du dossier de candidature le nombre d'équipes en fonction des capacités d'accueil.

Le nombre d'équipe pour chaque catégorie d'âge, minimes, cadets, juniors, est identique et à minima de 30 par catégorie.

15 jours avant l'épreuve, la fédération en concertation avec l'organisateur :

- redistribue les places disponibles si toutes les catégories ne sont pas complètes
- définit un quota par club en fonction des équipes inscrites si le nombre de places disponibles est insuffisant.

Dans la mesure où les quotas ne sont pas remplis, l'organisateur pourra accepter des concurrents non-licenciés à la condition de prévoir un départ décalé ou une variante de parcours (allègement d'une section). Ces concurrents devront s'acquitter d'un pass compétition.

Les équipes sont composées à minima de 2 équipiers de même catégorie d'âge et licenciés auprès de la F.F.TRI. au plus tard au moment de leur inscription. Un seul licencié F.F.TRI. de nationalité étrangère peut être admis dans l'équipe.

Exception : une équipe peut être composée d'athlètes cadets et d'un athlète junior. Dans ce cas, l'équipe est classée dans la catégorie junior.

Formation et nom des équipes :

Les équipes concourant pour le championnat de France sont composées d'athlètes licenciés F.F.TRI. (Licence validée) au moment de leur inscription.

Les équipes sont composées d'athlètes d'un même club, de clubs différents ou d'individuels.

Catégories de classement :

Féminin (équipes 100% féminines) ;

Mixte (au moins 1 femme et 1 homme à chacune des épreuves) ;

Masculin (équipes 100% masculines).

2.9 Championnat de France de SwimRun

Compétition

Le Championnat de France se déroule sur les formats M et L lors d'une même manifestation

M : distance précisée entre 16 et 20 km - (16 km > fort dénivelé - 20 km > Faible dénivelé)

L : distance précisée entre 30 et 35 km - (30 km > fort dénivelé - 35 km > Faible dénivelé)

Selon le nombre de participants les championnats se dérouleront en 1, 2 ou 3 vagues séparant les équipes féminines, mixtes et masculines.

Accès à la compétition

Les championnats sont accessibles aux licenciés F.F.TRI. juniors, seniors et vétérans, licenciés compétition (Licence validée au moment de leur inscription)

Les équipes sont constituées de licenciés issus d'un même club. Le nom de l'équipe sera le nom du club. Dans le cas où plusieurs équipes d'un même club participent, un numéro d'ordre sera précisé à l'inscription. S'agissant d'équipe de club, les licenciés pourront être de nationalités différentes.

Catégories et Classement

Classements uniquement en toutes catégories (toutes catégories d'âges confondues), 3 classements par championnat :

- Femmes
- Mixtes
- Homme

Soit 3 titres par championnats et donc 6 titres au total.

Les vainqueurs du classement individuel du challenge Swimrun F.F.TRI. de l'année n-1 seront invitée avec l'équipier de leur choix, du même club, au championnat de France M. Le montant de l'inscription à la course sera pris en charge par l'organisateur du championnat.

2.9 Coupe de France des Clubs

2.9.1 Coupe de France des Clubs de Triathlon et Duathlon

Quotas pour la Coupe de France des Clubs Triathlon / Duathlon Homme et Femme								
Qualifiés d'office	Les équipes de clubs masculins et féminins de la 1ère et 2ème division de l'année considérée.							
	Les équipes de clubs classées de 1 à 5 du challenge masculin et du challenge féminin de la Coupe de France des clubs de Triathlon/Duathlon de l'année N – 1.							
Quotas attribués aux ligues régionales	Pour chaque sexe, chaque Ligue Régionale dispose d'un quota d'équipes qualifiées							
	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">1 à 10 clubs : 1 qualifié</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">41 à 50 clubs : 5 qualifiés</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">11 à 20 clubs : 2 qualifiés</td> <td style="text-align: center;">51 à 60 clubs : 6 qualifiés</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">21 à 30 clubs : 3 qualifiés</td> <td style="text-align: center;">61 à 70 clubs : 7 qualifiés</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">31 à 40 clubs : 4 qualifiés</td> <td style="text-align: center;">71 à 80 clubs : 8 qualifiés</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">Puis un qualifié supplémentaire par tranche de 10 clubs en plus.</p>	1 à 10 clubs : 1 qualifié	41 à 50 clubs : 5 qualifiés	11 à 20 clubs : 2 qualifiés	51 à 60 clubs : 6 qualifiés	21 à 30 clubs : 3 qualifiés	61 à 70 clubs : 7 qualifiés	31 à 40 clubs : 4 qualifiés
1 à 10 clubs : 1 qualifié	41 à 50 clubs : 5 qualifiés							
11 à 20 clubs : 2 qualifiés	51 à 60 clubs : 6 qualifiés							
21 à 30 clubs : 3 qualifiés	61 à 70 clubs : 7 qualifiés							
31 à 40 clubs : 4 qualifiés	71 à 80 clubs : 8 qualifiés							
Quotas supplémentaires	La Commission des Epreuves Nationales peut accorder un quota supplémentaire de clubs à la demande expresse d'une Ligue. La demande doit être formulée par écrit avant la date indiquée sur le formulaire réservé à cet effet. La réponse sera donnée sous 2 jours à compter de cette date.							

- Trois à cinq concurrent.e.s constituent l'équipe de course, dont obligatoirement au moins un athlète de nationalité française au départ.
- Chaque club présente ses athlètes dans la même tenue de présentation et de compétition aux couleurs et au nom du club.
- Le départ est normalement donné toutes les minutes dans l'ordre inverse au classement de la précédente Coupe de France. Les dix derniers clubs partent avec un écart de deux minutes. L'ordre de départ par épreuve est le suivant : les équipes n'ayant pas participé à l'épreuve l'année N-1, puis les équipes ayant participé à l'épreuve (deux équipes d'un même club ne peuvent pas se suivre).
- Le classement est établi conformément aux dispositions prévues pour les classements par équipe contre la montre, sans distinction de nationalité.
- Un classement général par discipline est effectué, déterminé par l'addition des classements féminins et masculins d'un même club dans la discipline concernée. Ce classement définit le vainqueur de la Coupe de France de Triathlon et de Duathlon, et donne accès à la grille de prix afférente à cette compétition (en cas d'égalité le cumul de temps des deux équipes déterminera le classement final) .

2.9.2 Coupe de France des Clubs Jeunes de Triathlon

Les jeunes constituent des équipes dont l'ordre de départ est le suivant : une fille, un garçon, une fille, un garçon. Le nombre d'équipes d'un même club pouvant accéder au podium n'est pas limité. Chaque club présente ses athlètes dans la même tenue de présentation et de compétition aux couleurs et au nom du club.

Le titre attribué est « vainqueur de la Coupe de France des Clubs Jeunes ».

2.9.3 Challenge National des Clubs de Triathlon Masters

Chaque club peut inscrire directement une équipe par catégorie (homme, femme et mixte). Ce dernier présente ses athlètes dans la même tenue de présentation et de compétition aux couleurs et au nom du club.

2.10 Championnat de France des Jeunes des Ligues Régionales de Triathlon

Conditions de participation :

- Chacun de ces concurrents justifie de son appartenance à la Ligue Régionale concernée par la présentation de sa licence fédérale de l'année considérée.
- L'épreuve est accessible aux catégories benjamin, minime, cadet et junior :
 - o l'équipe benjamine est composée uniquement de benjamins,
 - o l'équipe minime peut être composée de minimes et de benjamins,
 - o l'équipe cadette peut être composée de cadets, de minimes et de benjamins,
 - o l'équipe junior peut être composée de juniors, de cadets et de minimes.

Exceptionnellement les athlètes de la catégorie "Benjamin" partiront avec les autres catégories.

- Les dossards d'une même ligue peuvent être retirés par un membre de la ligue sur présentation de sa licence fédérale.
- Tous les concurrents d'une même ligue porteront une tenue identique aux couleurs et au nom de leur ligue.
- Des équipes peuvent être constituées avec les athlètes remplaçants appartenant à différentes ligues. La composition des équipes devra respecter les catégories des âges des équipes participant au championnat. Ces équipes composées de remplaçants n'intègrent pas le classement final.

Championnat de France des Ligues Régionales de Triathlon	
Quotas attribués aux ligues régionales	<p><u>Chaque Ligue Régionale dispose d'un quota de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 équipes Junior + 1 équipe supplémentaire pour la Ligue Régionale Championne de France Junior à l'année N-1. • 3 équipes Cadet + 1 équipe supplémentaire pour la Ligue Régionale Championne de France Cadet à l'année N-1. • 3 équipes Minime + 1 équipe supplémentaire pour la Ligue Régionale Championne de France Minime à l'année N-1. • 3 équipes Benjamin + 1 équipe supplémentaire pour la Ligue Régionale Championne de France Minime à l'année N-1.
Quotas supplémentaires	<p>La Commission des Epreuves Nationales peut accorder un quota supplémentaire d'équipes à la demande expresse d'une Ligue et avec l'accord de l'organisateur sur ses capacités d'accueil. La demande doit être formulée par écrit avant la date indiquée sur le formulaire réservé à cet effet. La réponse sera donnée sous 2 jours à compter de cette date.</p>

Compétition :

- L'ordre de départ est le suivant : une fille, un garçon, une fille, un garçon.
- Le format de course est un relais par équipe de quatre (2 filles et 2 garçons) sur une distance XS.

Classement :

- Le classement de l'équipe de ligue s'effectue à l'arrivée du quatrième concurrent.

2.11 Championnat de France des Clubs de Relais Mixte de Triathlon

Les titres attribués :

- Champion de France des Clubs Jeunes de Relais Mixte (s'adresse à des équipes uniquement composées d'athlètes Cadet ou Junior).
- Champion de France des Clubs de Relais Mixte.

Conditions de participation :

- Les dossards d'une équipe peuvent être retirés par un membre du club sur présentation de sa licence fédérale, ou d'un autre club sous réserve d'une procuration (papier ou dématérialisé).
- Le Championnat de France des Clubs de relais mixte est accessible de la catégorie Cadet/Cadette à la catégorie Vétéran.
- Les clubs devront engager 4 athlètes (2 hommes, 2 femmes). Ces clubs auront la possibilité, par un système de prêt, d'intégrer 1 athlète d'un autre club pour compléter l'effectif de l'équipe, sur présentation d'un accord écrit du club d'appartenance lors du retrait des dossards.
- Tous les athlètes devront porter la tenue du club support. Le club support étant le club d'appartenance de la majorité des triathlètes composant l'équipe.

Cas particulier :

La Direction Technique Nationale a la possibilité d'inscrire jusqu'à 3 équipes nationales composées d'athlètes de son choix. L'ensemble des coéquipiers porteront la tenue de l'équipe de France ou à défaut une tenue de course identique, logotée « équipe de France »

Compétition :

- L'épreuve se déroule sur un format de course intégrant 4 distance XS ou assimilé.
- L'ordre de départ est le suivant : une femme, un homme, une femme, un homme.
- Le format de course est un relais par équipe de quatre sur une distance XS.
- Le passage de relais s'effectue dans la zone prévue et par un contact physique entre coéquipiers.

Classement :

Le classement de l'équipe de club s'effectue à l'arrivée du quatrième coéquipier.

Divers :

Le championnat servira d'épreuve sélective au Championnat d'Europe suivant l'organisation du Championnat de France de l'année N. Cette sélection est ouverte uniquement aux équipes de club composées de 4 athlètes d'un même club.

Cette sélection est effective pour :

- l'ETU Triathlon Club European Championships,
- l'ETU Triathlon Juniors Club European Championships.

2.12 Championnats de France des Clubs de Triathlon et Duathlon

2.12.1 Tableau récapitulatif d'accès et de fonctionnement des D1, D2, D3

(*) Validation par la ligue sur Espace Tri 2.0
j = Date de l'épreuve

		TRI / DUA Division 1		TRI / DUA Division 2		TRI / DUA Division 3	
		Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
		Championnat Type A				Championnat Type B	
Nombre d'étapes		5 étapes		4 étapes 2020 : 3 étapes (Dua Femmes) 2021 : 4 étapes (Dua Femme)		- Sélectif ligue - 1/2 finale zone - Finale	
Nbr d'équipes Maximum		16 équipes		16 équipes		Quotas / zone	Quotas / zone
Nbr de participants par équipe (catégorie d'âge selon distance de course)		5 athlètes (Tri) 3 à 5 athlètes (Du) <i>dont 1 français</i>		5 athlètes max 3 athlètes min <i>dont 2 français</i>		5 athlètes max 3 athlètes min <i>dont 3 français</i>	5 athlètes max 3 athlètes min <i>dont 3 français</i>
Athlètes supp. <i>si Club Ecole de Triathlon</i>		***	3	3	3	3	
		**	2	2	2	2	
		*	1	1	1	1	
Équipe Sup. de 3 à 5 athlètes (Ca/Ju/U23) sur les étapes de D2		Ecole Triathlon "Excellence Jeune"	oui	non	non	non	
Dépôt des tenues		1er fév		1er fév		-	-
Date limite validation de licence compétition (*)		en cas de mutation : 31 janvier de la saison en cours en l'absence de mutation : au moment de l'inscription de l'équipe					
Publication protocole médical		31-déc.		-		-	-
Droit d'accès		Ecole Tri *, ** ou ***	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Non labellisé	10 000 €	3 000 €	0 €	0 €	
Montant d'inscription aux étapes		150 € / étape		150 € / étape		150 € / étape	150 € / étape
Inscription des équipes (Club)		J - 6 jours				J - 6 jours	J - 6 jours
Publication de la composition des équipes		J - 5 jours		J - 5 jours		J - 5 jours	J - 5 jours
Exposé de course (en ligne sur site F.F.TRI.)		à J- 5 jours				à J- 5 jours pour les Finales et demi finales	
Course spécifique		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Format Aspiration Abri = Drafting		Oui	Oui	Oui	Oui	1/2 Finales : Oui / Finale : Oui	
Elimination vélo (dépassé)		1 tour	2 tours	1 tour	2 tours	1 tour	2 tours

Championnat Type A - Attribution de point par étape			
1 ère équipe	20 points	10 ème équipe	8 points
2ème équipe	18 points	11 ème équipe	7 points
3ème équipe	16 points	12 ème équipe	6 points
4 ème équipe	14 points	13 ème équipe	5 points
5ème équipe	13 points	14 ème équipe	4 points
6ème équipe	12 points	15 ème équipe	3 points
7ème équipe	11 points	16 ème équipe	2 points
8ème équipe	10 points	Non classées (DNF/DSQ)	2 points de - que le dernier
9ème équipe	9 points	Forfait (DNS)	0 point

2.12.2 Championnat Type A - Description des règles de course

Championnats concernés :

Division 1 Triathlon Homme et Femme
Division 1 Duathlon Homme et Femme
Division 2 Triathlon Homme et Femme
Division 2 Duathlon Homme

2.12.2.1 Conditions de participation

Chaque club de Division 1 et 2 est tenu de faire un dépôt de candidature selon le tableau récapitulatif ainsi que les modalités ci-dessous :

- De confirmer sa participation au Championnat de France des Clubs concerné, par retour du dossier d'engagement communiqué par la direction de la Vie Sportive de la Fédération Française de Triathlon.
- De retourner à la Fédération Française de Triathlon l'attestation sur l'honneur signée du Président du club précisant « avoir pris connaissance de la Réglementation Sportive et de la Réglementation des Épreuves Nationales en vigueur ».
- De transmettre, avant le 1er février, le « bon à tirer de la tenue » de compétition de la nouvelle saison (bonnet compris pour le Triathlon). Dans le cas de conflit de couleur entre plusieurs équipes, la priorité de ce choix sera donnée en fonction de l'antériorité d'utilisation la saison précédente dans la division concernée et du classement de la saison précédente.

Cas particuliers :

- Un club dont une équipe participe au Championnat de France des Clubs de Division 1 ne peut engager d'équipe en Division 2 dans la même discipline. Un club ne peut engager qu'une seule équipe dans la même discipline et la même catégorie de sexe.
- Tout classement sur une Épreuve Nationale ne sera officiellement validé par la Commission Nationale Sportive qu'après épuisement de toute procédure de recours.

Surveillance médicale :

Les athlètes participant au Championnat de France des Clubs de Division 1 devront obligatoirement satisfaire à une surveillance médicale. Les modalités de cette surveillance médicale seront précisées aux clubs avant la saison.

Inscription à l'étape :

A chaque étape, les clubs s'acquittent du montant des droits d'inscriptions à l'étape considérée.

Les clubs sont tenus d'inscrire une équipe, jusqu'à 10 athlètes pouvant entrer dans la composition de cette dernière, au plus tard six jours avant la date de la première course de l'étape. La composition de l'équipe prenant le départ, parmi les 10 athlètes inscrits, doit être communiquée à l'arbitre principal au plus tard une heure avant l'horaire d'ouverture officielle de l'aire de transition de la course.

La présentation des licences n'est pas requise lors de l'émargement. Néanmoins les concurrents doivent pouvoir présenter leur licence fédérale en cas de requête.

Retrait des dossards :

Les dossards d'une équipe peuvent être retirés par un membre du club sur présentation de sa licence fédérale ou par un autre club sous réserve d'une procuration (papier ou dématérialisé)

Cas particulier :

Les clubs de Triathlon ou de Duathlon de Division 1 labellisés " Ecole de Triathlon d'Excellence Nationale Jeune " peuvent inscrire sur une ou plusieurs étapes de Division 2 de leur choix, dans la discipline considérée, une équipe composée de trois à cinq athlètes de catégorie U23 ou moins, et de nationalité française. Ces équipes devront satisfaire aux mêmes conditions d'accès et de participation que les équipes engagées sur la division concernée.

Identification des Athlètes :

Chaque club présente ses athlètes dans des tenues identiques en compétition et lors de la cérémonie protocolaire aux couleurs et au nom du club.

La tenue compétition comprend :

Une combinaison tri-fonction, ou un boxer et singlet, ou un maillot de bain et singlet, et un bonnet de bain numéroté en Triathlon.

La tenue de cérémonie comprend :

Un survêtement complet (veste et pantalon) ou la tenue de course

Les coureurs ont la possibilité pour l'activité natation (Triathlon), si la température de l'eau le permet ou l'impose, de porter une combinaison isothermique, laquelle ne pourra être entièrement retirée que dans la zone club de l'aire de transition. La tenue club est obligatoire sous cette combinaison néoprène.

En complément des dispositions ci-dessous, l'athlète doit porter :

- Numéro inscrit par tatouages sur le bras et l'avant d'une cuisse. Aucun dossard n'est autorisé ni en vélo et ni en course à pied.
- Un bonnet de bain numéroté et au nom du club fourni par l'équipe.
- Un casque muni d'une étiquette autocollante (fournie par la F.F.TRI. à chaque étape) sera apposée sur le devant.
- Sur le vélo, au niveau de la tige de selle, une étiquette double numérotation (fournie par la F.F.TRI. à chaque étape).

Les champion-ne-s de France et/ou du Monde en titre peuvent porter une tenue distinctive au sein de l'équipe.

Promotion de l'Athlète :

Le nom de famille doit être imprimé de façon lisible (police type Arial) et de taille suffisante sur l'arrière de la tenue (bas du dos) en lettres blanches si la tenue est sombre, en lettres noires si la tenue est claire.

Sponsors :

Le traitement des sponsors particuliers à chaque athlète est de la responsabilité des clubs.

Numérotation attribuée :

Pour la Division 1 :

Le classement de l'année précédente sert de base à l'attribution des numéros de course.

Le Club Champion de France de l'année N se voit attribuer l'année N + 1 les numéros 1 à 5, le Club deuxième 6 à 10, ...le dixième 46 à 50, et ainsi de suite (soit 5 numéros par club).

Les clubs accédant à la division 1 se voient attribuer les dossards 66 à 70, 71 à 75 et 76 à 80 suivant l'ordre de classement de la finale de division 3 de l'année N-1.

Pour la Division 2 :

Le classement de l'année précédente sert de base à l'attribution des numéros de course :

- a) Les 3 clubs descendant de D1 se voient attribuer l'année N+1 les numéros de 1 à 5, 6 à 10 et 11 à 15 dans l'ordre du classement général de la D1..
- b) Les clubs classés de la 4ème à la 13ème place se voient attribuer les numéros de dossards de 16 à 65 suivant l'ordre du classement de l'année N-1.
- c) Les clubs accédant à la division 2 se voient attribuer les dossards 66 à 70, 71 à 75 et 76 à 80 suivant l'ordre de classement de la finale de division 3 de l'année N-1.

2.12.2.2 Conditions de course

Aire de départ :

Le placement dans l'aire de départ sera réalisé de la manière suivante :

- Placement des équipes (5 athlètes maximum), les équipes choisissent leur emplacement suivant l'ordre du classement général avant l'étape en cours.
- Placement des athlètes/équipes supplémentaires dans un box spécifique.

L'équipe ne respectant pas les horaires définis par l'Exposé Course, se verra appelée en dernière position lors de la procédure de départ de la course, et se positionne dans l'emplacement restant.

Si plusieurs équipes sont pénalisées, elles seront appelées dans l'ordre de constatation de la faute commise.

Aire de transition :

Le placement dans l'aire de transition sera réalisé de la manière suivante :

- Placement des équipes de 5 athlètes suivant le classement général avant l'étape en cours (et suivant la numérotation établie à l'année pour la 1^{ère} étape).
- Placement des athlètes/équipes supplémentaires dans un box spécifique.

A l'entrée de l'aire de transition, chaque responsable d'équipe (coach ou athlète) appose son nom et émerge la composition de l'équipe. Après émergence, il est remis les identifications des coachs (2 maximum par équipe). Ces derniers devront revêtir une tenue de club.

Dès que l'athlète pénètre dans l'aire de transition, il doit être en conformité (vélo et tenues). Les arbitres assureront une permanence pour le contrôle facultatif préalable des prolongateurs et des tenues de course.

La zone de chaque équipe est matérialisée au sol permettant ainsi à chaque équipier d'y déposer ses affaires de course. Tout dépôt de matériel hors de cette zone ou empiétant à l'extérieur sera sanctionné. Chaque athlète est responsable de son matériel et de son rangement.

Exposé de course :

L'exposé de course reprenant les descriptions techniques et spécifiques de chaque étape est accessible sur le site internet fédéral avant chaque étape, et est transmis par mail aux clubs en amont de cette dernière.

La ou les plages horaires seront mises en place pour assurer :

- La remise aux dirigeants des transpondeurs et des tatouages des équipes.
- Une permanence « technique » et « réglementaire » des spécificités des courses.

Les horaires seront précisés sur l'exposé de course.

Disqualification :

Les fautes suivantes entraînent une disqualification (liste non exhaustive) :

- Utilisation du matériel d'un athlète n'entrant pas dans la composition de l'équipe de course,
- Parcours coupé,
- Gêne volontaire,
- Comportement antisportif.

Assistance technique :

L'entraide matérielle entre les cinq concurrents identifiés comme faisant partie de l'équipe officielle d'un même club est autorisée.

Un ou plusieurs points d'assistance sont prévus sur le circuit cycliste. Le matériel pouvant y être déposé sera défini dans l'exposé de course. L'utilisation de matériel récupéré aux points d'assistance est autorisée pour tous les concurrents.

Classement de l'étape :

Un classement des équipes est établi sur chaque étape. Ce classement est établi conformément aux dispositions prévues pour les classements par équipe, sans distinction de nationalité.

Le classement de la course est établi dans l'ordre croissant de l'équipe de club ayant le plus faible capital de points (classée première) à l'équipe de club ayant le plus fort capital de points (classée dernière).

Le classement se fait sur la base du classement individuel, dans lequel les athlètes supplémentaires ne sont pas pris en compte.

Un coefficient multiplicateur de 1,5 est appliqué aux points obtenus à la dernière étape du circuit.

Le classement général du circuit est établi en additionnant les points obtenus par chaque équipe de Club sur chaque étape. Le Club obtenant le plus grand nombre de points à l'issue du circuit est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, est déclaré premier le Club ayant obtenu le plus grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de deuxième places, et ainsi de suite. En cas de nouvelle égalité, le classement de la dernière étape courue détermine le classement.

Le classement général est effectué en tenant compte uniquement du classement des étapes réalisées.

Accès à la grille de prix finale :

Division 1 :

La grille de prix est communiquée aux clubs dès validation du budget fédéral par l'Assemblée Générale Fédérale. La procédure de règlement des primes est déclenchée au plus tard 30 jours après la validation des résultats du classement général final et sous réserve des procédures éventuelles liées aux contrôles antidopage.

Divisions 2 et 3 :

Il n'y a pas de grille de prix liée au classement final du Championnat. La grille de prix par étape est laissée à la discrétion des organisateurs.

2.12.3 Championnat Type B (Élimination Directe) - Description des règles de course

Championnats concernés :

Division 3 Duathlon Homme et Femme
Division 3 Triathlon Homme et Femme

2.12.3.1 Conditions de participation

Le Championnat de France de club se dispute sur la formule d'élimination directe sur trois niveaux consécutifs :

Niveau 1 : Sélection régionale (là où les courses se disputent sur le territoire de la Ligue Régionale)

Niveau 2 : ½ Finale par zone

Niveau 3 : Finale nationale

Accès aux ½ finales et finale nationale :

NIVEAU 1 : SELECTIF REGIONAL
Tous les clubs de la Ligue Régionale ont accès à la ou les courses régionales sélectives et il appartient à la Ligue Régionale de déterminer ses propres modalités de sélection.

NIVEAU 2 : ½ FINALE ZONE Nord / ½ FINALE ZONE Nord Est ½ FINALE ZONE Sud Est / ½ FINALE ZONE Sud Ouest / ½ FINALE ZONE Centre Ouest					
Quotas des clubs qualifiés <i>(Chaque Ligue Régionale dispose d'un quota d'équipes qualifiées pour les ½ finales)</i>					
De 1 à 10 clubs : 1 qualifié					
			De 11 à 20 clubs : 2 qualifiés		
De 21 à 30 clubs : 3 qualifiés			De 31 à 40 clubs : 4 qualifiés		
De 41 à 50 clubs : 5 qualifiés			...		
Puis un qualifié supplémentaire par tranche de 10 clubs en plus, avec un maximum de 18 équipes qualifiées par 1/2 finale..					
Répartition des Zones	ZONE NORD	ZONE NORD EST	ZONE SUD EST	ZONE SUD OUEST	ZONE CENTRE OUEST
	Hauts de France Ile de France	Grand Est Bourgogne - Franche Comté * Un quota supplémentaire sera accordé	Auvergne - Rhône Alpes Provence Alpes Côte d'Azur Corse	Occitanie Nouvelle Aquitaine	Pays de la Loire Bretagne Centre-Val de Loire Normandie
	Les ligues Guadeloupe, Martinique, Nouvelle-Calédonie et Réunion peuvent être rattachées à la zone de leur choix				

NIVEAU 3 : FINALE NATIONALE	
Qualification d'office	Les Ligues Régionales d'Outre-Mer bénéficient d'un club par sexe qualifié d'office pour la finale. Les modalités de sélection sont déterminées par chaque ligue
Quotas de clubs qualifiés pour la Finale Nationale	Les 5 premières équipes du classement de la ½ finale de la zone Nord sont qualifiées pour la finale.
	Les 3 premières équipes du classement de la ½ finale de la zone Nord Est sont qualifiées pour la finale.
	Les 5 premières équipes du classement de la ½ finale de la zone Sud Est sont qualifiées pour la finale.
	Les 4 premières équipes du classement de la ½ finale de la zone Sud Ouest sont qualifiées pour la finale.
	Les 4 premières équipes du classement de la ½ finale de la zone Centre Ouest sont qualifiées pour la finale.
Règles complémentaires aux quotas	<u>1ère action</u> : La 1ère équipe classée au-delà du quota de la zone dont les équipes sont forfaitaires peut être repêchée
	<u>2ème action</u> : Si à l'issue de l'action 1 l'effectif est toujours inférieur au quota fixé, la 2ème équipe classée au-delà du quota de la zone dont les équipes sont forfaitaires peut être repêchée
	Si à l'issue de l'action 2, l'effectif de la Finale est toujours inférieur au quota fixé, l'épreuve se déroulera à effectif réduit
	Le ou les clubs contactés pour compléter les effectifs de la finale disposent d'un délai supplémentaire jusqu'à J-3 inclus pour composer leurs équipes et s'inscrire auprès de l'organisation

Dans le cas où la Ligue Régionale n'organise pas de course sélective pour participer aux ½ finales, il lui appartient de déterminer les critères de qualification pour honorer son quota de clubs.

Les clubs doivent obligatoirement être sélectionnés par leur Ligue Régionale pour participer aux ½ finales, et participer à celles-ci pour accéder à la finale nationale. Aucune dérogation ne pourra être accordée.

Cas particuliers :

Les équipes engagées sur un championnat de type A, peuvent participer à la ½ finale de leur zone dans la même discipline, sous réserve d'une sélection préalable de leur ligue régionale. Ces clubs n'ont pas accès à la finale considérée.

Les équipes engagées ne peuvent pas être composées d'athlètes ayant participé à une étape de division 1 ou 2 dans la même saison et discipline, avant la compétition concernée.

Cette restriction ne s'applique pas :

- aux licenciés des catégories d'âges junior et inférieures de nationalité française ;
- aux licenciés U23 de nationalité française ayant participé à une épreuve de division 1 ou 2 en tant qu'athlète supplémentaire ;

Inscription à l'étape :

Les clubs labellisés « Ecole de Triathlon » pourront inscrire des concurrents supplémentaires. Ils ne participeront pas au classement club et leur emplacement dans le box de départ et dans l'aire de transition devra être différent de celui de l'équipe de référence. Ces concurrents devront se conformer aux dispositions prévues par le chapitre 2.11.3 *Championnat de type B - Description des règles de course*.

Les clubs sont tenus de fournir via le lien communiqué par la Direction de la Vie Sportive la liste des athlètes composant leur équipe au plus tard six jours avant la date de la première course de l'étape.

Après ce délai, seuls deux changements par équipe seront autorisés et devront être notifiés à l'Arbitre Principal :

- Soit au moment du retrait des dossards,
- Soit au plus tard une heure avant l'horaire d'ouverture officielle de l'aire de transition de la course.

Chaque club s'acquitte du montant des droits d'inscription directement auprès de l'organisateur par paiement en ligne.

La présentation des licences n'est pas requise lors de l'émargement. Néanmoins les concurrents doivent pouvoir présenter leur licence fédérale en cas de requête.

Identification des Athlètes :

Chaque club présente ses athlètes dans des tenues identiques en compétition et lors de la cérémonie protocolaire aux couleurs et au nom du club.

La tenue compétition comprend :

Une combinaison tri-fonction, ou un boxer et singlet, ou un maillot de bain et singlet, et un bonnet de bain numéroté en Triathlon.

La tenue de cérémonie comprend :

Un survêtement complet (veste et pantalon) ou la tenue de course

Les coureurs ont la possibilité pour l'activité natation (Triathlon), si la température de l'eau le permet ou l'impose, de porter une combinaison isothermique, laquelle ne pourra être entièrement retirée que dans la zone club de l'aire de transition. La tenue club est obligatoire sous cette combinaison néoprène.

- Numéro inscrit par marquage sur le bras et l'avant d'une cuisse (tatouage pour la finale). Aucun dossard n'est autorisé ni en vélo et ni en course à pied.
- Un bonnet de bain numéroté fourni par l'équipe, et de couleur identique..
- Un casque muni d'une étiquette autocollante (fournie par la F.F.TRI.) qui sera apposée sur le devant.
- Sur le vélo, au niveau de la tige de selle, une étiquette double numérotation (fournie par la F.F.TRI.).

Numérotation attribuée :

La numérotation des équipes est définie en fonction des résultats des ½ finales de zone. Elle sera communiquée aux clubs lors de la communication de la Start-list de la compétition considérée.

Tous les athlètes devront être identifiés avec la numérotation attribuée.

2.12.3.2 Conditions de course

Niveau 1 : sélectif régional :

Chaque ligue est libre de mettre en place sur son territoire sa propre formule de course et ses propres modalités de sélection, sous réserve que la ou les épreuves sélectives se disputent sur une distance S au maximum, avec ou sans aspiration abri, avec ou sans courses séparées.

Afin de permettre à tous les clubs de s'inscrire dans un projet sportif valorisant, il est conseillé de ne pas limiter le sélectif de la ligue à une seule épreuve et de mettre en place un « challenge » comprenant à minima deux épreuves.

Niveaux 2 et 3 : ½ finales et finale nationale :

Les ½ finales et la finale se déroulent sur le format critérium, obligatoirement sur une distance S avec aspiration abri en formule individuelle.

Les départs des courses masculines et féminines sont séparés, et devront être dissociés de tout autre course.

Aire de transition :

A l'entrée de l'aire de transition, chaque capitaine d'équipe appose son nom et émarge la composition de l'équipe.

Pour la finale, les équipes sont disposées dans l'aire de transition suivant la numérotation attribuée.

La zone de chaque équipe est matérialisée au sol, permettant ainsi à chaque équipier d'y déposer ses affaires de course. Tout dépôt de matériel hors de cette zone ou empiétant à l'extérieur sera sanctionné. Chaque athlète est responsable de son matériel et de son rangement.

Aire de départ :

Sur l'aire de départ, les équipes choisissent leur emplacement suivant leur ordre de placement dans l'aire de transition.

Assistance technique :

L'entraide matérielle entre les cinq concurrents identifiés comme faisant partie de l'équipe officielle d'un même club est autorisée.

Un ou plusieurs points d'assistance sont prévus sur le circuit cycliste. Le matériel pouvant y être déposé sera défini dans l'exposé de course.

Classement de la course :

Un classement informatique des équipes est établi sur chaque ½ finale et sur la finale nationale.

Ce classement est établi conformément aux dispositions prévues pour les classements par équipe, sans restriction de nationalité.

Le classement de la course est établi dans l'ordre croissant de l'équipe de club ayant le plus faible capital de points (classée première), à l'équipe de club ayant le plus fort capital de points (classée dernière).

Le classement se fait sur la base du classement individuel, dans lequel les athlètes supplémentaires ne sont pas pris en compte.

2.12.4 Liste des pénalités :

Pénalité		Division 1		Division 2		Division 3	
		Type A				Type B	
		H	F	H	F	H	F
1	Absence de surveillance médicale pour l'athlète	Interdiction de participation		-	-	-	-
2	Inscription en dehors des délais réglementaires (J-6)	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
3	Données athlète erronées (nation., sexe,... : Type A -> après validation par le club Type B -> après émargement (1 manquement par athlète)	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
4	Non-respect des horaires prévus sur l'exposé de course	1er retard = Appel de l'équipe en dernière position lors de la procédure de départ 2e retard = Appel de l'équipe en dernière position + 5 points de pénalité 3e retard = Appel de l'équipe en dernière position + 10 points de pénalité <i>Cumulatif sur l'ensemble des étapes de la saison</i>					
	Retard à la cérémonie protocolaire	50 €	50 €	50 €	50 €	-	-
	Absence à la cérémonie protocolaire	150 €	150 €	150 €	150 €	-	-
5	Tenues non conformes en course ou protocole Type A -> Validé par la CNGE, en début de saison Type B -> Tenues identiques Une pénalité par tenue non conforme	150 €	150 €	150 €	150 €	-	-
6	Nombre d'équipiers sur le podium inférieur à 3 (1 manquement par équipe en défaut).	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
7	Athlète circulant sur les parcours d'une épreuve en cours	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
8	Coaching non réglementaire	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
9	Quotas de Nationalité Française dans l'équipe	non-respect = départ refusé = équipe forfait					
10	Equipe à 4 (comprenant à minima 1 athlète de nationalité française) au lieu de 5	10 pts pénalité (D1 Tri) (1)		-			
11	Equipe à 3 (comprenant à minima 1 athlète de nationalité française) au lieu de 5	20 pts pénalité (D1 Tri)(1)		-			
12	Equipe incomplète (moins de 3 équipiers)	non-respect = départ refusé = équipe forfait					
13	Equipe absente / forfait (DNS)	0 point (voir spécificité "Forfait d'équipe sur une étape")					
14	Equipe DNF ou DSQ	2 points de - / dernière équipe				-	
15	Vélo non conforme (Par vélo)	2 points de pénalité (1)					
16	Non arrêt de l'athlète après un carton rouge.	Procédure disciplinaire					

(1) Le classement des équipes de clubs sur l'épreuve s'effectue par l'addition des places à l'arrivée des trois concurrents les mieux classés. Les points de pénalités sont ajoutés à ce résultat.

Les manquements commis seront constatés par le corps arbitral, et transmis à la Commission des Epreuves Nationales après la course. Le.s manquement.s constaté.s ayant entraîné une pénalité financière seront notifiés par lettre recommandée avec avis de réception par la Commission des Epreuves Nationales au.x club.s concerné.s dans un délai de dix jours ouvrés après la proclamation des résultats.

- Une pénalité est appliquée au club dès lors qu'au moins l'un des manquements détaillés dans le tableau ci-dessus est constaté sur une étape.
- Les pénalités financières feront l'objet d'une facturation adressée au club concerné.

Forfait d'équipe sur une étape :

Pour chaque forfait d'équipe sur une étape d'un Championnat de type A, une facture de pénalité d'un montant de 1000 € sera adressée au club.

50% du montant sera versé à l'organisateur de l'épreuve sur laquelle l'équipe était absente ou considérée comme « forfait » .

Pour le Championnat de France de Division 2 de Duathlon Féminins et pour la saison 2020 uniquement, cette pénalité est minorée à 150 €.

2.12.5 Règle du Coaching :

Le coaching se définit par l'accompagnement des athlètes avant, pendant et après la course par un coach. Dans ce cadre, le rôle du coach se limite :

➤ **Avant la course :**

- A la récupération des transpondeurs et des informations relatives à la course,
- A assurer le lien entre les athlètes, le Délégué Technique référent et l'Arbitre Principal.

➤ **Pendant la course :**

- A la communication à destination des athlètes des informations de course (fait de course, pénalité, etc..).

➤ **Après la course :**

- A assurer le lien entre les athlètes, le Délégué Technique référent et l'Arbitre Principal.
- A déposer, au nom de l'équipe, d'éventuelles réclamations dans le respect des délais et formes prévus par la Réglementation Sportive.

Chaque club pourra définir au maximum deux coaches par étape, licenciés dans le club considéré. Ils seront clairement identifiés par un badge, remis sur chaque étape lors de l'entrée dans l'aire de transition, et devront revêtir une tenue du club. Seuls les coaches **clairement identifiés** seront autorisés à accéder dans les zones prévues à cet effet.

Le coach aura accès exclusivement aux zones suivantes :

- l'Aire de Transition,
- le point d'Assistance Matériel,
- la zone de ravitaillement final.

L'utilisation d'appareils électroniques ou amplificateurs de voix est formellement interdit pour communiquer avec les athlètes.

2.12.6 Règles de montée / descente de division

À l'issue de la dernière étape du circuit considéré, les montées / descentes sont établies selon le tableau ci-dessous :

		Hommes	Femmes
Triathlon	Descente de D1 Montée de D2	3 clubs Clubs au-delà de la 13ème place Clubs aux 3 premières places	3 clubs Clubs au-delà de la 13ème place Clubs aux 3 premières places
	Descente de D2 Montée de D3	3 clubs Clubs au-delà de la 13ème place Clubs aux 3 premières places	3 clubs Clubs au-delà de la 13ème place Clubs aux 3 premières places
Duathlon	Descente de D1 Montée de D2	3 clubs Clubs au-delà de la 13ème place Clubs aux 3 premières places	3 clubs Clubs au-delà de la 13ème place Clubs aux 3 premières places
	Descente de D2 Montée de D3	3 clubs Clubs au-delà de la 13ème place Clubs aux 3 premières places	3 clubs Clubs au-delà de la 13ème place Clubs aux 3 premières places

- Les clubs accédant à la division supérieure ou descendant en division inférieure devront dans tous les cas répondre aux conditions de participation de la division concernée.
- Après validation de la composition des championnats, si un club se désiste, ou s'il ne remplit plus les conditions de participation à sa division, son exclusion lui est notifiée par courrier recommandé avec avis de réception. Les athlètes de ce club disposent d'un délai de 30 jours pour muter à compter de la date d'envoi de cette notification.

Règles complémentaires aux montées / descentes :

À l'issue de l'application des règles de montée/descente, et après prise en compte des équipes non classées pour forfait, des équipes se désistant pour la saison suivante ou des équipes ne remplissant plus les conditions de participation, si l'effectif prévu pour la saison suivante est inférieur au quota fixé, les règles suivantes s'appliquent en mettant en œuvre les deux actions d'abord sur la D1, puis sur la D2 :

1^{ère} action : Les clubs descendants sont réintégrés dans l'ordre du classement.

2^{ème} action : Si, à l'issue de l'action 1, l'effectif est toujours inférieur au quota fixé, les clubs de la division inférieure sont intégrés dans l'ordre du classement dans la limite du club classé à la cinquième place (pour la D3 : hors clubs ayant une équipe en D1/D2).

3^{ème} action : Si, à l'issue de l'action 2, l'effectif est toujours inférieur au quota fixé, le circuit considéré se déroulera à effectif réduit.

Le ou les clubs contactés pour compléter les effectifs de la division supérieure disposent d'un délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'accès à la division concernée pour composer leurs équipes.

Cas des clubs refusant l'accession à la division supérieure :

Pour les clubs obtenant leur montée sportivement, le refus d'accession à la division supérieure n'est pas accepté. Pour tout refus, le club concerné sera rétrogradé dans la division inférieure à celle à laquelle il évoluait.

Pour un club de Division 3 refusant une montée dans la division supérieure, ce dernier se verra, pour la saison suivante, refuser l'accès à la finale du championnat concerné.

